



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

Projet de règlement numéro 806-2026 Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée:

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 31 mars 2026, le projet de règlement numéro 806-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

QUE l'adoption du règlement sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 14 avril 2026 à 19h30, à la salle des délibérations du conseil située au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Québec, J0K 1A0;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Québec, J0K 1A0, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 1^{er} jour du mois d'avril 2026.

Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière